

INADMISSIBLE !

+ COMMUNIQUÉ +

// 29 JUILLET 2020 //



L'UNSA-SDIS de France est choquée de lire les propos de Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), qui incite les Conseils d'Administration des SDIS à ne pas appliquer immédiatement la revalorisation de la prime de feu. Il leur suggère d'attendre l'arbitrage du 1^{er} ministre sur l'arrêt de la sur-cotisation concernant la prime de feu (part salarié & part patronale).

Durant les 7 mois d'un mouvement de grève sans précédent, les sapeurs-pompiers de France se sont vus être l'objet d'un chantage entre l'État et les collectivités territoriales. Maintenant que le décret est paru, il n'est pas question que les Conseils d'Administration des SDIS refusent cette revalorisation et ne l'appliquent pas immédiatement.

L'ensemble de nos revendications n'ayant toujours pas été satisfaites, il en faudrait peu pour qu'un nouveau conflit social éclate localement !
Mesdames et Messieurs les élus, il est temps de donner aux sapeurs-pompiers de France la reconnaissance que la nation leur doit !

RAPPEL

LE DÉCRET EST CLAIR, Désormais la prime de feu est fixée à 25% sur tout le territoire français.

WWW. UNSA-SDIS.FR